

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Réunion de la CLDR du 1^{er} décembre 2014
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

Présents : E. DE COUNE (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), P. HAOT (CLDR), C. HONORE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (Echevin), J-C. PATUREAU (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VANDAMME (CLDR)

GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B. HOUBEAU (Auteur de programme)

Introduction

La séance est ouverte par C. Marck à 19.45. Il rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter une synthèse des données de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne en ce qui concerne la thématique de l'environnement et du cadre de vie. Comme lors des réunions précédentes, les membres sont invités à s'exprimer et à entamer une réflexion sur la thématique environnementale.

Approbation des PV du 14 et du 28 octobre 2014

Les PV sont approuvés sans remarque.

Présentation du diagnostic partagé

La présentation Powerpoint ci annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, l'assemblée a émis différentes questions et commentaires.

Logements

Le diagnostic démontre que Trooz a connu une croissance démographique importante au cours des dernières années et que parallèlement, en raison notamment du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie (divorces, familles monoparentales...), la demande en logements a fortement augmenté.

Concernant le parc de logement, alors que les appartements sont souvent recherchés par certaines catégories de ménages (personnes seules, couples, familles monoparentales, retraités...) on constate une offre de ce type de logements relativement faible (5%) à Trooz. En effet, le marché immobilier est essentiellement constitué de maisons semi-mitoyennes ou mitoyennes (59%) et 4 façades (31%). Concernant la demande en appartements, il apparaît qu'elle porte essentiellement sur des immeubles de plusieurs étages ce qui est peu envisageable en termes d'aménagement du territoire à Trooz, notamment pour des raisons paysagères. Par ailleurs, l'importance du nombre d'habitations semi-mitoyennes et mitoyennes est perçue comme un atout par un membre de la CLDR puisque ce type d'habitations s'inscrit en adéquation avec les politiques de développement d'un logement plus durable, moins énergivore et peu consommateur de surface au sol. La restauration de ce bâti ancien apparaît dès lors comme un élément important à soutenir et à encourager.

Concernant les logements sociaux, Trooz possède une bonne couverture avec 182 logements publics, notamment en raison de son partenariat avec le Foyer fléronnais et l'OAL. Des projets sont également en cours de réalisation, notamment à Forêt et sur l'ancien terrain de football de Fraipont.

Mobilité

A Trooz, comme dans de nombreuses communes rurales, le kilométrage de voiries communales par habitant est très important. De nombreuses possibilités d'aménagements sont donc possibles. Cependant, l'entité est traversée par la N61, qui lorsqu'elle est fermée pour cause de travaux, vide littéralement le centre de Trooz et menace ainsi la survie des commerces. Les différentes possibilités de délestages sont discutées par les membres sans néanmoins trouver d'alternative. Par contre, il est précisé par D. De Temmerman que lors des prochains travaux d'égouttage, la N61 ne sera pas totalement fermée mais qu'elle sera limitée à une seule bande. Il explique également que la réfection de la voirie (aménagement de trottoirs, casses-vitesses...) ne sera plus à l'ordre du jour pour des raisons budgétaires.

En matière de mobilité douce, alors que Trooz est très fréquentée par les cyclistes, les membres déplorent l'absence quasi-totale de piste cyclable. Néanmoins, ils saluent le fait qu'actuellement, la Commune se penche sur le développement de deux projets « mobilité douce ». Le premier concerne la liaison RAVeL Liège-Raeren, autrement dénommée la Vedrienne, et qui a fait l'objet d'une demande de subsides dans le cadre de l'appel européen FEDER. Le second projet est relatif à la création d'une voie lente entre l'ancienne gare de Chaudfontaine et l'ancienne gare de Trooz. Le Président explique que le Ministre P. Henry avait octroyé un subside pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui a été réalisée. Concernant le financement de ces deux projets, si le premier représente un coût trop conséquent pour envisager des subsides de la Wallonie, le second est envisageable et pourrait par exemple être intégré dans le PCDR. B. Houbeau explique que si l'intérêt quant à ce second projet se maintient, un GT pourra être créé sur cette thématique.

Les transports en commun sont bien présents à Trooz dont la présence de 3 gares sur le territoire représente un atout. Si les bus couvrent eux aussi le territoire de manière globalement satisfaisante, un membre souligne le manque de liaison entre la gare de

Nessonvaux et Pepinster et plus particulièrement de desserve des quartiers alentours (Goffontaine...).

Conservation de la nature

Trooz possède un patrimoine naturel intéressant avec un site Natura 2000 de 165 ha, des sites classés et plusieurs arbres et haies remarquables. Il est cependant précisé que la Commune ne possède aucun terrain Natura 2000. Les possibilités d'actions communales sont dès lors réduites. La Wallonie possède sa propre base de données reprenant l'ensemble des propriétés en Natura 2000 et elle mène une véritable dynamique proactive auprès des propriétaires privés, des asbl ou des organismes publics. Un membre de la CLDR précise que Natagora, dans le cadre du projet Life, vient de faire l'acquisition d'une partie des pelouses calaminaires situées à Prayon et que l'association souhaiterait encore acquérir 10 à 15 ha. Le site sera réaménagé, mis en valeur et ouvert au public, par exemple via la création d'un sentier didactique agrémenté de panneaux informatifs. Outre ces réflexions, un membre fait remarquer que la réserve de Massouheid ainsi que les 5 ha gérés par les « amis de la nature » à Hurlevent mériteraient d'être mentionnées dans le diagnostic. Il est également mentionné que l'aspect valorisation touristique du patrimoine naturel mériterait d'être développé, notamment via la mise en place d'un réseau de cheminements.

La gestion des déchets a été considérablement améliorée depuis le passage en 2011 aux conteneurs à puces qui a permis de diminuer drastiquement la quantité de déchets par ménage. Un membre s'interroge quant à l'augmentation importante du tarif d'enlèvement des encombrants à domicile. D. De Temmerman répond que ce tarif a été revu à la hausse (calcul sur base du principe de coût-vérité) afin de ne pas imposer une taxe à toute la collectivité pour un service ponctuel et dont la demande est en diminution.

L'entité comprend 9 SAR (l'usine Imperia, le service des travaux, la Fenderie, la fabrique à béton de Trooz, le moulin Pirard, le moulin Bolette...). Concernant la pollution des sols, la SPAQUE avait lancé, en 2012, une analyse de pollution des sites contaminés aux métaux lourds. La Commune est toujours en attente du résultat des analyses. Une inquiétude est également manifestée par un membre au sujet de la cheminée située à Prayon derrière le garage Opel et qui faisait office d'incinérateur. Une contamination au cadmium est probable et pourrait représenter un danger pour la santé des riverains. Actuellement, l'ULg est mandatée pour réaliser une étude mais celle-ci ne pourra être lancée qu'après dépôt d'une ou plusieurs plaintes.

Suite du processus

Les agents de développement expliquent que la suite du processus consistera en l'élaboration et la rédaction de défis et objectifs de développement. Ce travail se fera sur base d'une synthèse des différents enjeux que l'étude socio-économique ainsi que les réunions d'information et de consultation ont mis en exergue. La réflexion sera menée en CLDR plénière. Deux dates sont d'ores et déjà prévues à l'agenda : il s'agit des lundi 23 février et 16 mars 2015 à 19h30. Ultérieurement, une réunion de retour sera effectuée à la population et des GT pourront ensuite se constituer et travailler à l'élaboration de fiches-projets.

Divers

Benoit Houbeau rappelle aux membres que des réunions d'information et de consultation se déroulent actuellement en Ourthe-Vesdre-Amblève (OVA) en ce qui concerne le projet de création du GALOVA. Les réunions sont animées par la société Tr@me qui propose une méthodologie de travail interactive fondée sur le principe du World Café :

- 1) les participants sont invités à identifier des enjeux, sous formes questions de départ, pour le développement de l'OVA
- 2) les questions de départ sont réparties en tables de réflexion
- 3) les participants choisissent trois de ces questions et se penchent sur chacune d'entre elle pendant une vingtaine de minutes

Cette méthodologie permet d'identifier clairement des enjeux sur le territoire, d'approfondir les questions sous-jacentes à ceux-ci et d'envisager des pistes de solutions, de projets... qui pourraient éventuellement faire partie du plan de développement stratégique du GAL. Pour plus d'informations, les membres sont invités à consulter le site www.galova.be sur lequel les PV des réunions sont consultables.

Deux réunions se sont déjà déroulées, l'une à Esneux, l'autre à Sprimont. La Commune de Trooz a jusqu'à présent été peu représentée. Or, pour rappel, la Commune de Trooz est partenaire à part entière du projet. Par ailleurs, un GAL est aussi fondé sur un partenariat public-privé. Toute personne peut dès lors devenir un acteur au service du développement de sa région.

Les prochaines réunions se dérouleront le 3/12 à Rahier (Stoumont) et le 8/12 à Filot (Hamoir).

Les membres de la CLDR sont bien entendus invités à y participer.

La réunion se clôture à 21.15